



Commune de Praz-sur-Arly
Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Secteur du Jorrax et de la scierie

Monsieur le Maire précise tout d'abord que la modification en cours ne se nomme pas modification n°2 telle qu'elle l'est indiquée dans la délibération du 24 juillet 2014 et les arrêtés municipaux n°1442 et 1446, mais modification n°1 suivant les recommandations de la Préfecture. En effet, la modification en date du 19 mars 2012, étant une modification simplifiée, celle-ci ne porte pas de numéro. La modification en cours est donc la première.

Conformément aux avis des personnes publiques associées et notamment celui de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie et au rapport du commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal a approuvé par délibération en date du 22 janvier 2015, la modification n°1 pour les secteurs du "Jorrax" et de "la scierie".

Celui-ci a également convenu suivant les recommandations de l'Etat de reporter les modifications de zonage des secteurs "Plan de Meuret", "Plan de Cassioz" et "Rayets" dans le cadre de la révision générale du PLU.

Ces documents sont consultables aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

M. le Maire de Praz sur Arly
Yann JACCAZ